

Proposition de plan d'actions à destination des établissements-
CAQES indicateurs du Parcours périnatalité

Les établissements s'engagent à mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel afin d'améliorer le parcours. La réalisation de ce plan d'actions d'amélioration des pratiques constitue l'indicateur de suivi. Le plan d'actions proposé ci-dessous pourra être modifié et complété par toute autre action que l'établissement jugera pertinente selon son organisation interne et ses spécificités territoriales.

Ce plan d'action devra également être accompagné d'une gouvernance de pilotage et d'une gestion de projet annexée au plan d'action. Ce dernier devra être validé par l'ARS et l'Assurance maladie au cours de la première année du contrat.

Chaque action devra comporter un délai de réalisation, une date de mise en œuvre prévisionnelle et effective, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation.

Proposition de plan d'actions

Thématique	N°	Intitulé	Année 1	Année 2	Année 3	
1. Connaissance des PS du territoire						
MAILLAGE TERRITORIAL	1.1	Disposer d'un annuaire des acteurs périnataux territoriaux avec le liste des sages-femmes, gynécologues, médecins généralistes, pédiatres et la liste des professionnels PMI du territoire géographique pertinent comportant une date de mise à jour élaborée en lien avec le/les réseau(x) périnatal(s) <i>Justificatif : annuaire</i>	X			
		Mise à jour tous les ans <i>Justificatif : procédure de mise à jour + date de dernière mise à jour</i>		X	X	
	2. Lien avec les PS					
	2.1	Avoir des échanges portant sur le parcours périnatal entre ES/HAD/professionnels/partenaires de ville/ coordination réseau périnatal à minima 1 fois par an (séminaires, réunion territoriale, etc.) <i>Justificatif : compte rendu avec liste des personnes présentes</i>	X	X	X	
	2.2	Dans le cadre de ces échanges portant sur le parcours périnatal entre ES/HAD/ professionnels/partenaires de ville/ coordination réseau périnatal : pour l'année 1, élaborer un diagnostic territorial en lien avec les différents partenaires sur le territoire (réseau périnat, PMI, CPTS, HAD etc.) et les acteurs institutionnels (ARS et Assurance Maladie, CAF,...) <i>Justificatif : diagnostic territorial</i>	X			
		Proposer et suivre un plan d'actions d'amélioration du parcours <i>Justificatif : plan d'actions d'amélioration</i>		X	X	
	3. Lien avec la PMI					
	3.1	Proposer une organisation avec les acteurs de la PMI ayant pour objet la coordination du parcours <i>Justificatif : procédure(s), convention, etc.</i>	X			
		Evaluer l'organisation , identifier les éventuels points d'amélioration et définir des actions correctives. <i>Justificatif : fiche descriptive des évaluations réalisées</i>		X	X	

		4. Consultations			
ACTIONS DU PLAN D' ACTIONS- SOCLE	4.1	A l'inscription: formalisation d'un entretien à l'inscription afin d'expliquer le parcours notamment les actes, consultations à réaliser et l'EPP <i>Justificatif : procédure, fiches d'information à l'attention des usagers, traçabilité de l'entretien dans le dossier patient</i>	X	X	X
	4.2	Consultation de fin de grossesse (8eme mois) : permet de s'assurer que le parcours a été bien réalisé (avec entretien prénatal) et qu'il n'y a pas de vulnérabilité non prises en charge. Le consultant devra s'assurer, en amont de la naissance, que pour chaque femme enceinte inscrite dans la maternité une organisation de sortie est définie. <i>Justificatif : traçabilité de l'information sur la réalisation de l'entretien et sur l'anticipation de la sortie dans le dossier patient</i>	X	X	X
	4.3	Visite post natale (délai recommandé HAS 2014 dans les 48h si possible après la sortie standard) : la date doit être fixée en amont de la sortie de maternité <i>Justificatif : traçabilité via la lettre de liaison ou compte rendu d'hospitalisation</i>	X	X	X
	4.4	Encourager via la lettre de liaison notamment la réalisation d'un entretien post natal, ou en PMI avec une puéricultrice ou d'une visite d'une sage-femme en ville pour la mère dans les 4 à 6 semaines après l'accouchement <i>Justificatif : traçabilité via la lettre de liaison ou compte rendu d'hospitalisation</i>	X	X	X
EVALUATION	5.1	audit permettant de s'assurer que 100% des étapes 4.1, 4.2 et 4.3 ont été réalisées <i>justificatif : fiche descriptive de l'audit et synthèse des résultats</i>		X	X
	5.2	Evaluer la pertinence des organisations définies (taux de conformité, taux de non-conformité justifié, taux de non-conformité non justifié) et définir des actions correctives si nécessaire <i>Justificatif : fiche descriptive de l'évaluation et synthèse des résultats</i>		X	X
	5.3	Evaluer dans le cadre d'un audit des lettres de liaison que la femme a été informée de la nécessité de réaliser l'entretien post natal et/ou la visite post-natale <i>Justificatif : fiche descriptive de l'évaluation et synthèse des résultats</i>		X	X